



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

véhicules de collection

Question écrite n° 98233

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR) appliquée aux véhicules de collection. La circulation à vide - que leur impose la législation - comme leurs faibles kilométrages moyens annuels entraînent pourtant une moindre usure des voies empruntées. Au nom de la préservation d'un patrimoine routier, témoin d'un passé industriel et économique apprécié du public, il lui demande si une dispense de cette taxe, au même titre que les engins agricoles, peut être étudiée pour les véhicules de collection.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98233

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7107

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)